



Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Monsieur le vice-président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs,

Le décret permettant, de manière dérogatoire, le retour à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire a été promulgué le 28 juin au Journal officiel, après avis du Conseil Supérieur de l'Éducation le 8 juin dernier et examen par le Comité Technique Ministériel le 21 juin.

Ce texte en ouvrant la possibilité d'une organisation de la semaine de 4 journées de 6 heures, présente un important risque de régression par rapport à la situation qui prévalait jusqu'à l'année scolaire 2016-2017. La perte de la cinquième matinée de classe pour les écoliers qui seront assujettis à la semaine scolaire de quatre jours nous paraît défavorable à la réussite des élèves les plus fragiles.

Par ailleurs, en multipliant les situations disparates sur le territoire, en concédant un pouvoir important aux collectivités territoriales dans la gestion du temps scolaire, il remet en cause le caractère national de l'organisation du service public d'Éducation.

L'UNSA Éducation 34, la FCPE 34 et l'Union des DDEN de l'Hérault

- regrettent l'extrême précipitation d'une décision qui risque de bouleverser l'organisation de la rentrée scolaire et de générer un désordre et une improvisation peu satisfaisants pour les élèves, les familles et les équipes d'enseignants
- déplorent la remise en cause de l'organisation de la semaine scolaire à l'école primaire pour la troisième fois en moins de dix ans,
- regrettent qu'aucune évaluation sérieuse n'ait été menée préalablement pour apprécier les effets de l'organisation scolaire mise en place à partir de la rentrée 2013 sur la réussite des élèves.
- demandent le maintien des fonds de soutien aux collectivités pour le financement des PEdT au-delà de 2019.
- s'interrogent sur le peu de cas fait à la situation des personnels chargés de la gestion des Nouvelles Activités Périscolaires, alors qu'ils se sont investis largement depuis trois ans pour porter le volet péri-éducatif de la réforme des rythmes.

Dans l'immédiat, les organisations signataires demandent à l'administration de la DSDEN de l'Hérault de veiller avec la plus extrême exigence à la cohérence des projets éducatifs proposés conjointement par les conseils d'école et les municipalités pour motiver une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire.

Elles exigent que les règles d'organisation de la semaine scolaire s'imposent à l'enseignement privé sous contrat dans les mêmes conditions qu'à l'enseignement public.

L'École, pour être efficace et accompagner au mieux l'apprentissage et la réussite des élèves, doit s'inscrire dans le temps long. Elle ne peut se satisfaire de bouleversements rythmés par le temps d'une législature. C'est la raison pour laquelle les signataires condamnent un décret adopté hâtivement qui remet en cause un mode de fonctionnement de plus en plus largement accepté avant même que l'on ait cherché à en évaluer la pertinence.